Mise en ligne: 7 août 2018.

Dernière modification: 25 août 2022.

www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES (1896-1907)

Charles-Frédéric (Fritz) BENTZ (dit BENTZ-AUDÉOUD suite à son mariage avec Frédérica Fanny AUDÉOUD). (Nyon, 22 mars 1861-Neuilly, 10 janvier 1937), président

Inspecteur en chef, puis administrateur de la Bâloise (assurances) en France. Président de l'Indusmine et administrateur de ses différentes filiales et participations dont la Société immobilière d'Algérie (1899)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soc._immobiliere_Algerie.pdf Administrateur des Cuivres d'Algérie (1902).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cuivres_d_Algerie.pdf

Chevalier de la Légion d'honneur (1904).

Après la faillite de l'Indusmine en 1907, on le retrouve dans l'orbite d'un nouveau petit holding, la Société d'études techniques et financières (SETEF)(1908) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SETEF.pdf

administrateur du Crédit foncier du Maroc (juin 1911),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Maroc.pdf

du Crédit foncier et agricole marocain (nov. 1911)

 $www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_et_agricole_marocain.pdf$

du Crédit foncier francomarocain (nov. 1911)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Financiere_Franco-Marocaine.pdf

de la Société internationale de Lumière froide (Procédés Dussaud) (1911),

de la Société française de Lumière froide (1912)

de la Société d'industrie minière de Galena, Nevada (1913),

de la Société nouvelle de Galena (1917)

administrateur et président du comité de direction de

la Société fiduciaire de contrôle et de révision (1917)

administrateur de l'Institut fiduciaire national (1929),

officine d'assistance comptable, juridique et commerciale aux entreprises,

et certainement d'autres affaires aussi brillantes.

Quant à la SETEF, elle fait faillite le 23 février 1937, peu après le décès de Bentz-Audéoud.

Constitution

Société française pour l'Industrie et les Mines Société anonyme au capital de un million de francs Siège social, 72, boulevard Haussmann, Paris (Cote de la Bourse et de la banque, 29 janvier 1896)

Cette société a pour fondateurs ; 1° M. Joseph Piettre, commissionnaire, demeurant à Paris, rue du Bouloi, n° 11 ; 2° M. Maurice Dufour, licencié en droit, ancien avoué, demeurant à Paris, rue de Ranelagh, n° 108 ; 3° M. Henri Charlois, directeur d'assurances, demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue de Chartres, n° 20 *bis* ; 4° M. Charles-Frédéric dit Fritz Bentz-Audéoud, administrateur de la Bâloise, demeurant à Paris, place du Havre, n° 16.

Elle a pour objet : 1° la représentation en France et à l'étranger, par ses succursales, de sociétés minières, d'explorations, de toutes sociétés ou firmes industrielles ou commerciales; 2° la négociation et le placement de valeurs de mines, d'explorations, de terrains, d'assurances, de toutes valeurs industrielles ou autres, ainsi que leur achat et leur vente, soit pour le compte de la société, soit pour le compte de tiers, le tout dans les formes légales ; 3° la création de sociétés nouvelles dans la domaine minier, industriel ou commercial; 4° les émissions d'actions ou obligations; 5° la représentation des actionnaires de toutes sociétés ou Compagnies dans les diverses assemblées générales qui pourraient se tenir tant en France qu'à l'étranger ; 6° des études pour le compte de la société ou pour celui de tiers ; 7° Toutes participations à des syndicats miniers ou participations ; 8° toutes opérations financières commerciales ou industrielles se rattachant directement directement ou indirectement aux objets cidésignés; 9° la commission dans ses multiples opérations. En outre, la société pourra, en représentation de valeurs inscrites à son nom, ou étant entre ses mains, délivrer des certificats ou récépissés de dépôt au porteur. Ces certificats ou récépissés ne donneront au porteur, à l'égard de la société, que le droit de toucher, lorsqu'il y aura lieu, les dividendes revenant aux valeurs, dont ils sont la représentation, de prendre part aux souscriptions qui leur seront réservées, et de demander le transfert à son nom ou la délivrance de ces valeurs, en en supportant les frais. Les conditions de ces opérations, qui pourront être faites, soit pour le compte de la société, soit pour le compte de tiers, seront fixées par le conseil d'administration.

Le fonds social est fixé à un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, 2.000 de ces actions sont attribuées, entièrement libérées, à M. Bentz-Audéoud en représentation de ses apports. Les 8.000 de surplus ont été souscrites.

La durée de la société est fixée à 85 années.

Sur les bénéfices nets il sera prélevé 5 % pour la réserve légale. — 5 % à une réserve spéciale. — La somme nécessaire pour assurer un intérêt de 6 % au capital versé ou libéré. Le surplus des bénéfices sera réparti dans la proportion suivante : 20 % au conseil d'administration, 80 % aux actionnaires, et ce à titre de dividende supplémentaire.

Ont été nommés administrateurs : MM. Joseph Piettre, Henri Obry, Albert Flamen, Alfred Galland, Maurice Dufour, Fritz Bentz-Audéoud.

Acte déposé chez Me Delcloux, notaire à Paris et publié dans *Le Droit* du 25 janvier 1896.

(*L'Argus*, 21 juin 1896)

Le Sou du Soldat se transforme en société anonyme au capital d'un million, en actions de cent francs.

C'est la Société française pour l'industrie des mines qui s'occupe du placement des actions.

1897 (avril) : CONSTITUTION DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'AMBROÏNE (plastiques isolants) en association avec Herbault et Azaria, de la Cie générale d'électricité. Dissolution en déc. 1900

1898 (janvier) : CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE DES HUILERIES ET SAVONNERIES DE MOZAMBIQUE

1898 (février) : CONSTITUTION DE LA SCIERIES DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE (Côte-d'Or)

1899 (avril) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE DES CIMENTS PORTLAND DE TCHOUDOWO

1899 (juin) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'ALGÉRIE à ORAN

 $www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soc._immobiliere_Algerie.pdf$

1899 (juillet): CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS GEORGES RICHARD (Voitures et camions automobiles)

1900 (mars) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE CONSTRUCTION dissolution en 1903

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_Construction.pdf

1900 (juillet) : CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE PARISIENNE DES VOITURES ÉLECTRIQUES (Procédés Kriéger) Liquidation judiciaire le 9 février 1908 Concordat en 1909.

1902 (août): Charles-Frédéric Bentz-Audéoud, administrateur de la CIE INDUSTRIELLE ET MINIÈRE DES CUIVRES D'ALGÉRIE (dissoute en février 1914) www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cuivres_d_Algerie.pdf

> Appel de fonds Société française pour l'industrie et les mines (Cote de la Bourse et de la banque, 20 mai 1903)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé de faire l'appel des trois derniers quarts des actions restant à libérer, pour le 31 décembre 1903. Les versements devront être effectués à la caisse de la société, 55, boulevard Haussmann à Paris. — *Petites Affiches*, 15 mai 1903.

1903 (décembre) : INTRODUCTION EN BOURSE DE LA DURBAN OIL AND SOAP COMPANY (suite des Huileries et savonneries du Mozambique) (désabonnée du timbre en octobre 1908

Société française pour l'Industrie et les Mines (La Cocarde, 28 mars 1904)

Cette société est administrée par MM. F. Bentz-Audéoud, Charlois, P. de Boissieu, Galland, Ernest Audéoud, F. Crémieux, et est dirigée par M. J. Cuénod.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Société française pour l'Industrie et les Mines (Gil Blas, 15 juin 1904)

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue hier sous la présidence de M. F. Bentz-Audéoud, a approuvé les résolutions suivantes :

Première résolution. — Approbation des comptes et du bilan. Fixation du dividende à 6 %, payable le 30 juin, contre remise du coupon n° 7.

Deuxième résolution. — Ratification de la nomination comme administrateurs, de MM. Eugène Verdié, administrateur des Forges et aciéries de Firminy, et Alexandre Leresche, administrateur de la Société des anciens établissements Georges Richard.

Troisième résolution. — Réélection de M. Ernest Bungener comme commissaire des comptes pour le nouvel exercice.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- I. De porter à 5.000.000 le capital qui était de 2.000.000, par 30.000 actions de 100 francs, avec autorisation au conseil d'administration d'émettre ces actions par fractions aux époques qu'il jugera utiles.
- II. De porter de 9 à 12 le chiffre minimum des membres du conseil d'administration.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES (Cote de la Bourse et de la banque, 16 juin 1904)

Les comptes pour l'exercice 1903 de la Société française pour l'industrie et les mines font ressortir un bénéfice net de 100.033 fr. 07. L'assemblée tenue le 14 courant en a fixé la répartition comme suit :

Intérêt de 6 % sur le capital versé	72.394 50
Tantièmes	1.508 40
Amortissement du mobilier	7.905 55
Report à nouveau	18.224 62
Total	<u>100.033 07</u>

Le dividende ainsi fixé à 6 fr. brut par action sera mis en paiement à partir du 30 juin. La société a, comme on le sait, prêté son concours à la constitution de la Société des Établissements Georges Richard, dont le développement se poursuit de manière normale. Les bénéfices du dernier exercice se sont élevés à 618.897 fr. et ont permis après allocation de 455.000 fr. aux réserves, la distribution d'un dividende de 5 %, le premier depuis la fondation de la société, qui remonte a cinq ans.

Les autres entreprises dans lesquelles la Société française pour l'industrie et les mines est intéressée ne donnent lieu a aucune remarque particulière : nous avons ici même examiné la situation de la plupart de ces affaires : Société immobilière d'Alger, Voitures électriques Kriéger, Durban oil and Soap Cy, etc.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a nommé administrateurs MM. Eugène Verdié et Alexandre Leresche.

En assemblée extraordinaire, il a été décidé de porter le capital actuel de 2 millions à 5 millions, par l'émission de 30.000 actions de 100 francs chacune.

Les statuts ont été modifiés en ce qui concerne le nombre maximum des membres du conseil, qui sera élevé de 9 à 12.

(Les Archives commerciales de la France, 2 juillet 1904)

Paris. — Modifications aux statuts. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES, 45, b. Haussmann.— 14 juin 1904. — *Petites Affiches*.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES (Le Journal des chemins de fer, 16 juillet 1904)

L'assemblée générale de cette société, qui a eu lieu le 15 juin dernier, nous fournit l'occasion de constater que ses efforts en vue de faciliter la bonne marche de ses filiales ont été couronnés de succès.

Certes, cela lui a coûté des efforts considérables et une grande immobilisation de ses propres capitaux mais, d'un autre côté, cela a établi sa réputation de société mettant le plus grand soin au développement des affaires créées et placées sous sa direction.

La Société française pour l'industrie et les mines peut, avec un orgueil légitime, regarder en arrière ; malgré une longue crise financière et industrielle, elle n'a cessé de distribuer un dividende de 6 % au minimum. D'autre part, sur une dizaine d'affaires constituées par elle, il n'y en a aucune qui manque à l'appel ; sept ont donné des résultats bénéficiaires, trois seulement ont été affectées par la guerre russo-japonaise ou les crises industrielles russes.

La situation générale étant restée défavorable à la création de nouvelles entreprises pendant l'année 1903, cette société a ajourné à l'exercice actuel la conclusion de celles qui étaient à l'étude.

Par contre, elle a donné un large concours à la Société parisienne des voitures électriques (procédés Kriéger), à la Durban Oil and Soap Company Limited, ainsi qu'à la Société française des métiers à aiguilles.

Grâce à cette intervention, cette dernière société a pu réduire le prix de ses apports dans une très large mesure, allégeant ainsi sa situation financière. Elle a orienté son activité vers la représentation générale des spécialités intéressant l'industrie textile et ses affaires se développent au point qu'elle a dû monter un atelier à Saint-Étienne en dehors de son magasin de démonstration. Nul doute qu'elle n'entre prochainement dans la période bénéficiaire.

La Durban Oil and Soap Company Limited, dans laquelle la Compagnie française pour l'industrie et les mines a de très gros intérêts, est entrée en exploitation. Elle se trouve maintenant dirigée par un homme de grande valeur, qui a compris tout le parti qu'il pourrait tirer de l'industrie des huiles et des savons, dans un pays neuf, à proximité des matières premières et sous la protection de forts droits d'entrée. Les ventes augmentent chaque mois et l'on s'attend à un sérieux développement aussitôt que l'industrie minière battra son plein, grâce à la main-d'œuvre chinoise.

Quant à la Compagnie parisienne des voitures électriques (procédés Kriéger), elle augmente chaque jour son chiffre d'affaires et ses bénéfices et son développement sont des plus intéressants. M. Kriéger l'a dotée d'une nouvelle voiture à essence avec transmission électrique, qui promet d'être un nouvel élément de réussite, d'autant plus que l'on a choisi, pour actionner la partie électrique, le moteur à essence Richard-Brasier, qui a obtenu des succès retentissants dans les dernières grandes courses, et, plus récemment, a été l'auxiliaire le plus précieux du vainqueur de la course Gordon-Bennett.

La Compagnie française pour l'industrie et les mines a fait, ces temps derniers, des études minières en Espagne, qui donneront lieu, croyons-nous, à une affaire se présentant dans de bonnes conditions de réussite. Elle a acquis également de nouveaux intérêts dans ses affaires du Maroc, qui seront, dans un temps peu éloigné, des opérations avantageuses.

L'exercice s'est soldé par un bénéfice de 100.033 fr. 07, qui a été réparti de la façon suivante :

Intérêts 6 % sur le capital versé	72.39450
Tantièmes au conseil d'administration 20 % du solde de 7.541 fr. 97	1.508 40
Amortissement de 20 % du mobilier	7.905 55
Report à nouveau	18.224 62
Total	100.033 07

L'assemblée, après avoir voté à l'unanimité les résolutions qui lui étaient présentées et fixé le dividende à 6 %, payable depuis le 30 juin dernier contre remise du coupon nº 7, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire.

Vu la place qu'occupe cette société et l'essor qu'ont pris ses opérations, le conseil d'administration a cru de son devoir de demander l'autorisation de porter le capital de cette société à cinq millions de francs, par émissions successives, aux conditions et aux époques qu'il jugerait opportunes, en tenant compte, naturellement, du droit de souscription qui est réservé aux actionnaires de la société.

Le moment est arrivé, en effet, d'augmenter ses ressources, d'une part, pour que ses immobilisations momentanées ne la gênent pas et qu'elle puisse rester fidèle à son programme, et, d'autre part, pour lui faciliter la conclusion de nouvelles affaires. C'est ce qu'a compris l'assemblée, qui a décidé l'augmentation du capital de 2 à 5 millions

par la création de 30.000 actions de 100 francs, que le conseil d'administration est autorisé à émettre quand il jugera le moment propice.

L'assemblée décide également de porter de neuf à douze le chiffre maximum du conseil d'administration.

Légion d'honneur (Le Figaro, 9 août 1904) (Le Journal des débats, 10 août 1904) (L'Écho des mines et de la métallurgie, 22 août 1904)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES Chevalier

Bentz-Audéoud (Charles-Frédéric), citoyen suisse, président de la Société française pour l'industrie et les mines

(Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux, janvier 1905)

MIRON (F.), ingénieur de la Société française pour l'industrie et les mines, 95, rue Lamarck. à Paris.

Présenté par MM. Bel, Max, Ph. Rousseau.

Société française pour l'industrie et les mines Augmentation du capital (Cote de la Bourse et de la banque, 3 janvier 1905)

D'un acte reçu par Me Decloux. notaire à Paris, le 29 octobre 1904. il résulte que l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration de cette société, le 14 juin 1904, a été effectuée par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Le fonds social, qui était de 2.000.000 de francs, a été ainsi porté à 3.000.000 de francs, et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. — *Petites Affiches*, 21 décembre 1904.

Ligue contre la poussière (Le Journal amusant, 4 février 1905)

Dans sa séance du 25 courant le conseil d'administration de l'Automobile Club de France a bien voulu accorder à la ligue contre la poussière une subvention de 600 francs mise a la disposition du secrétaire général de cette ligue, à raison de 50 francs par mois.

Le secrétaire.

A. SAUTIN.

Nous rappelons que la ligue contre la poussière a son siège social a l'Automobile Club de France, 6, place de la Concorde, où tous renseignements sont donnés aux intéressés.

La correspondance doit être adressée à M. G. Forestier, secrétaire général, et les cotisations (membre sociétaire 5 francs, membre à vie 50 francs) à la Société française

pour l'industrie et les mines, 45, boulevard Haussmann, chargée du service des encaissements.

1905 (mai) : CONSTITUTION DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS FALCONNET-PÉRODEAUD à Choisiy-le-Roi

(pneumatiques, bandages) SNC 1897, transformée en S.A. 1902

Capital réduit de 2,2 à 0,44 MF et reporté à 1 MF en 1909.

Concordat (Le Capitaliste, 28 août 1913)

1905 (mai) :

CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES ANTIDÉRAPANTS GOLIATH (pneumatiques)

liquidation en 1911

1905 (juin):

CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE DU MAROC, Tanger www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_du_Maroc-Tanger.pdf

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Société française pour l'Industrie et les Mines (*Gil Blas*, 29 juin 1905)

Les actionnaires de la Société française pour l'Industrie et les Mines se sont réunis, hier, 27 juin, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée constate le grand essor pris par les principales affaires industrielles dans laquelle la société est intéressée.

Le bénéfice net de l'exercice se chiffre par 235.535 francs 07, contre 100.033 fr. 07 pour l'exercice précédent. Cette progression semble devoir s'accentuer dans l'exercice en cours, car la participation prise dans les affaires Richard-Brasier et Kriéger devient une source d'excellent rendement.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1904, tels qu'ils étaient présentés, et fixé le dividende y afférent à 6 francs, net d'impôts, payables à partir du 30 juin, contre remise du coupon n° 8. La réserve légale se trouve alors portée à 300.000 francs, soit 10 % du capital social.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

1905 (décembre) : APPUI À LA CRÉATION DES GARAGES KRIEGER ET BRASIER, Paris-La-Boétie

Société internationale de houillères (*Le Capitaliste*, 1er février 1906)

Il est toujours beaucoup question de la Internationale Kohlenbergwerks-Aktiengesellschaft (Société internationale de Houillères), dont nous avons signalé, il y a huit jours, la prochaine constitution et le siège d'exploitation.

......

M. R[ené] Raoul-Duval, administrateur de la Société française pour l'industrie et les mines et des Charbonnages d'Ekaterinovka [+ président des Mines d'Albi et administrateur des Mines de zinc de Guergour].

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES Société anonyme au capital de 3 millions de francs¹ Siège social : à Paris, 45, boulevard Haussmann.

Assemblée générale ordinaire du 23 juin 1906 (Les Assemblées générales, 25 juin 1906)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. F. Bentz-Audéoud, chev. LH, président ; Pierre de Boissieu, ingénieur, vice-président ; Henri Charlois, directeur pour la France de la Compagnie d'assurances la « Bâloise-Vie », secrétaire ; Ernest Audéoud, industriel, à Genève (Suisse) ; Alfred Galland, banquier à Lausanne (Suisse) ; Alexandre Leresche, administrateur de la Société de construction d'automobiles « Le Trèfle à Quatre Feuilles » ; Charles Pasteur, associé d'agent de change ; René Raoul-Duval, ingénieur des mines ; Eugène Verdié, administrateur des Forges et Aciéries de Firminy.

Commissaire des comptes : M. Ernest Bungener, à Paris.

Commissaire suppléant : M. Louis Kriéger.

Secrétaire général : M. N. Perpignani ², ingénieur. Fondés de pouvoirs : MM. G. Guyot et N. Bricourt.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 1905 dont nous avons l'honneur de vous rendre compte a été fort intéressant pour votre société.

Cette année fut caractérisée d'une façon générale par une grande activité dans tous les domaines, et le désir manifesté partout de profiter de la paix reconquise, pour donner suite aux affaires qui attendaient le moment favorable à la reprise de leur essor. Il y a bien eu l'alerte du Maroc, mais c'est chose oubliée aujourd'hui, et l'on n'y pense plus que pour en tirer profit.

Votre société a pris sa bonne part dans ce concert du travail et a réalisé des bénéfices qui lui permettent de doter la réserve du Portefeuille d'une nouvelle somme de 100.000 francs, tout en conservant un solde disponible du compte de Profits et perles de 265.817 francs

Nos opérations de l'année 1905 ont débuté par la prise ferme de l'augmentation de un million de capital par la Compagnie parisienne des voitures électriques (procédés

¹ Les actions sont de 100 francs. Elles ne sont pas cotées.

² Nicolas Perpignani (1872-1950) : ingénieur ECP. Voir encadré :

Kriéger), dont la réalisation a été chose facile. Nous continuons à prêter notre concours le plus actif à cette intéressante société dont le développement se poursuit très favorablement.

Nous nous sommes intéressés ensuite à la création de la Société des anciens établissements Falconnet-Pérodeaud, dans des conditions qui ont assuré le plein succès de cette opération. Nous avons eu la satisfaction de voir que les affaires de cette société ont à peu près doublé depuis sa constitution et nous prévoyons pour elle une marche, progressive répondant aux prévisions du début. Un premier acompte de dividende a, d'ailleurs, pu être distribué pour l'exercice en cours, après guelques mois d'exploitation.

Notre dernier rapport vous parlait d'intérêts que nous avions pris au Maroc. Depuis lors, ils se sont assez précisés et accrus pour donner lieu à la constitution de la Compagnie du Maroc*, dont les opérations ont commencé par des achats de terrain qui paraissent extrêmement avantageux. Nous fondons de sérieuses espérances sur cette affaire qui a des bases bien étudiées et travaille avec le minimum de frais généraux.

En dernier lieu, nous avons prêté notre concours à la constitution de la Société des garages Kriéger et Brasier qui a pour but l'exploitation du garage de La-Boétie et de toutes autres entreprises analogues ; la vente, la location et l'entretien des automobiles et le commerce de tous articles rentrant dans cette industrie.

Les premiers résultats obtenus nous donnent la conviction que nous avons eu raison de participer à cette affaire.

Entre-temps, et dans un domaine plus restreint mais qui, peut-être, n'en sera pas moins fructueux, nous avons associé votre société à deux inventions intéressantes, toutes deux protégées par des brevets qui donneront probablement lieu à la création de sociétés spéciales.

La première est relative à une jante facilement et rapidement démontable qui porte le nom de « Le Rêve » et qui nous a paru réaliser d'une façon fort ingénieuse la solution d'un problème très recherché. Les nombreux essais effectués par des personnes compétentes ont donné des résultats absolument concluants en faveur de ce système dont l'emploi est incontestablement appelé à se généraliser.

La mise en train de la fabrication a été laborieuse, mais aujourd'hui toutes les difficultés sont résolues et les livraisons vont pouvoir se suivre régulièrement.

La seconde concerne un produit appelé « Bétonite » destiné à entrer dans la construction des routes en vue d'en supprimer autant que possible la poussière, et surtout de les consolider. Vous savez que cette question est à l'ordre du jour depuis le grand développement de l'automobilisme et qu'elle avance vers une solution qui s'impose. Nous avons jugé utile d'entrer dans ce mouvement, après avoir acquis la conviction que le produit ci-dessus présentait de réels avantages, et par conséquent de grandes chances de réussite.

Notre participation dans ces deux affaires figure dans le bilan au compte « Brevets et Inventions »

Votre société a maintenant des intérêts miniers en Espagne [Mines de Parzan ?], où elle effectue des travaux qui paraissent devoir aboutir à un résultat intéressant.

[Mission Bel (Syndicat Congo)]

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Syndicat_Congo.pdf

Elle a également obtenu la gérance d'un syndicat qui vient d'envoyer une mission au Congo. Il est signalé, en effet, à environ deux cents kilomètres de la côte, un immense territoire cuprifère exploré par différents groupes financiers et qui pourrait devenir un vaste champ d'exploitation. Nous serons fixés dans quelques mois probablement sur les résultats de notre propre exploration qui a été préparée avec le plus grand soin, et est dirigée par un ingénieur ayant une haute compétence acquise par une longue pratique de semblables missions.

Vous avez vu, d'après ce qui précède, que nous cherchons à orienter l'activité de votre société vers différentes directions à la fois ; diverses études autres que celles dont nous venons de vous entretenir et des plus importantes sont activement poursuivies et nous espérons les voir aboutir dans le courant de l'exercice actuel.

Passant maintenant à l'examen du compte de Profits et pertes, nous vous demandons d'approuver la mise à la réserve d'une somme de 100.000 francs, portant à 1.200.000 francs, le total des réserves.

Nous voulons en profiter pour compenser le compte Apports de 200.000 francs avec la réserve *ad hoc* de même somme, en supprimant celle-ci et en ne faisant plus figurer le compte Apports que pour un franc.

Cette écriture ramène le total des réserves à la somme de 1.000.000 de francs.

Le bénéfice net est de 258.187 28 qui avec le report précédent de 7.630 57 donne un total disponible de 205.817 85

dont nous vous proposons la répartition suivante :

Intérêt 6 % sur 3 millions	180.000 00
Tantième au conseil de 20 % sur 85.717 fr. 85	17.100 00
Amortissement du compte Mobilier et Installations	33.686 65
A compte nouveau	34.971 20
Somme égale	<u>265.817 85</u>

Si vous approuvez ces propositions, le dividende sera fixé à six francs net d'impôts et payable à partir du 30 juin contre remise du coupon n° 9.

Conformément aux statuts, vous avez à procéder au renouvellement d'un tiers de votre conseil : le tirage au sort a désigné MM. H. Charlois, A. Galland et E. Verdié, que nous présentons à votre réélection.

Vous trouverez, d'autre part, le bilan ainsi que le rapport de M. le commissaire des comptes, dont la réélection est également, nous vous le rappelons, soumise à vos suffrages.

.....

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Société française pour l'Industrie et les Mines (Gil Blas, 26 juin 1906)

Les actionnaires de cette société ont tenu samedi leur assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Bentz-Audéoud. L'exercice fort intéressant pour la société lui a permis de doter la réserve du portefeuille d'une nouvelle somme de 100.000 francs, tout en conservant un solde disponible du compte profits et pertes de 265.817 fr. 85. La société a pris ferme l'augmentation de 1 million de capital décidée par la Compagnie des Voitures Kriéger, à laquelle elle continue à prêter son concours. Elle s'est intéressée à la création des Anciens Établissements Falconnet-Pérodeaud, qui ont déjà distribué un premier acompte de dividende, ainsi qu'à la constitution de la Compagnie du Maroc et de la Société des Garages Kriéger et Brasier. Une nouvelle jante : « Le Rêve », et un produit destiné à supprimer la poussière des routes : « La Bétonite » ont attiré l'attention de la Société, qui s'est intéressée dans ces deux affaires. En dehors des intérêts miniers que la Société Française a maintenant en Espagne, elle a obtenu la

gérance d'un Syndicat qui vient d'envoyer au Congo une mission qui a découvert à 200 kilomètres de la côte un immense territoire cuprifère, susceptible de devenir un vaste champ d'exploitation. Diverses autres études sont en outre poursuivies, et le conseil espère les voir aboutir au cours de l'exercice actuel.

Les actionnaires ont approuvé les comptes et voté un dividende de 6 fr. net d'impôt, payable dès le 30 juin en échange du coupon 9. MM. H. Charlois, A. Galland et E. Verdié, administrateurs sortants, ont été réélus.

RÉORGANISATION DES TRANSPORTS DANS PARIS (Le Journal des transports, 30 juin 1906)

Le rapport de la Compagnie parisienne des Voitures électriques (procédés Kriéger) fait allusion à ce projet dans les termes suivants :

« Votre conseil a pris l'initiative d'étudier à fond la question des omnibus automobiles à Paris et a décidé de se mettre sur les rangs pouf en demander la concession à l'expiration du monopole actuel. Cette demande est faite de concert avec la Société française pour l'Industrie et les Mines qui se chargerait de la partie financière et la Société des Garages Kriéger et Brasier qui assumerait la partie exploitation.

1906 (juillet) : PARTICIPATION DANS LA COMPAGNIE PARISIENNE DES TAXAUTOS ÉLECTRIQUES

1906 (octobre): CONSTITUTION DU CRÉDIT FONCIER DU MAROC www.entreprises-coloniales.fr/afrigue-du-nord/Credit_foncier_Maroc.pdf

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (Cote de la Bourse et de la banque, 12 mars 1907)

28 mars, 4 h. ord. et extr. — Sté française pour l'industrie et les mines. — Au siège social, 45, bd Haussmann, Extr. ordre du jour : Statuer sur tous objets prévus aux articles 42 et 43 des statuts, statuer notamment sur une proposition de dissolution anticipée de la société et l'apport de son actif à une nouvelle société. Donner toutes autorisation au conseil d'administration. Nommer un ou plusieurs liquidateurs. — *Petites Affiches*, 12 mars 1907.

LIQUIDATION RECONSTITUTION par le groupe Vincent

(Comptoir Lyon-Alemand, Aciéries de Firminy) et la Banque Chopy & Gaillochet

wwww.entreprises-coloniales.fr/empire/Chopy_&_Gaillochet.pdf

Constitution Société de l'Indusmine (Cote de la Bourse et de la banque, 12 juillet 1907)

Suivant acte reçu par Me Victor Moyne, notaire à Paris, le 18 avril 1907, il a été établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : L'Indusmine.

Cette société a pour objet principal en tous pays : la recherche et l'étude de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, minières, mobilières et immobilières ; l'achat, la vente, la prise à option, la mise en valeur et l'exploitation de ces affaires ou entreprises, la création de sociétés y relatives. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

Le siège social est à Paris, 45, boulevard Haussmann. La durée de la société sera de 50 années. Le capital social est de 1.500.000 fr. divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Le conseil d'administration est autorisé, dès maintenant, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, pour le porter à la somme de 5.000.000 de francs.

Il est créé 10.000 parts bénéficiaires sur lesquelles 10.000 ont été attribuées à M. Vincent, pour rémunérer ses études et travaux préparatoires en vue de la constitution de la société. Les 30.000 parts de surplus ont été attribuées à M. Alfred Bergaud, liquidateur de la Société française pour l'industrie et les mines, en représentation d'apports consistant dans tout l'actif de cette société et comprenant notamment la dénomination sociale et la clientèle ; l'organisation complète, les agencements et objets mobiliers; les dossiers, études, les créances, effets à recevoir, les titres et valeurs de toutes natures et un terrain situé à Courbevoie d'une contenance de 500 mètres et, en outre, moyennant l'obligation pour la nouvelle société d'acquitter intégralement le passif de la Société française pour l'industrie et les mines.

L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir du jour de la constitution de la société au 31 décembre 1908.

L'assemblée générale annuelle se composant de tous les actionnaires, possédant au moins 30 actions, sera convoquée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social à Paris, 16 jours au moins avant l'époque de la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme suffisante pour fournir aux actions un intérêt de 6 %. Sur l'excédent, 10 % seront attribués au conseil d'administration et le solde sera réparti 70 % aux actions et 30 % aux parts bénéficiaires.

Toutefois, sur les 70 % revenant aux actionnaires, l'assemblée générale pourra décider divers prélèvements destinés à la création ou à l'entretien de tous fonds de réserve supplémentaire.

Il a été formé une société civile de porteurs de parts bénéficiaires de l'indusmine sous la dénomination de : Société civile des porteurs de parts bénéficiaires de l'indusmine Le siège de la société est à Paris, 45, boulevard Haussmann.

A été nommé administrateur-gérant M. Jean-Adolphe Bechu, demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise), avenue Maria, 6 *bis*.

Le conseil d'administration de la société anonyme est composé de : MM. Louis-Guillaume-Edmond Chopy, demeurant 18, rue Saint-Marc, Paris ; Henri-Louis Gaillochet, 18, rue Saint-Marc, Paris ; Paul Harth, 37. boulevard Malesherbes, Paris ;

Alfred Pacquement, 80, boulevard Malesherbes, Paris ; André Vincent, 3, rue Margueritte, Paris. — *Gazette du Palais*, 25 avril 1907.

La notice contenant les insertions exigées par la loi du 30 janvier 1907, a été publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 22 janvier 1907.

Cie Parisienne des Voitures Electriques (Procédés Kriéger) (Cote de la Bourse et de la banque, 21 septembre 1907)

Appel de fonds. — Les actionnaires de cette société, souscripteurs des 13.000 actions nouvelles représentant l'augmentation du capital autorisée par les assemblées générales des 8 juin et 3 août 1907, sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel des trois quarts restant à verser. Ce versement devra être effectué du 15 au 25 septembre 1907, dans les caisse de : « L'indusmine », 43, boulevard Haussmann, Paris.

L'Action Kriéger

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 25 janvier 1908)

L'assemblée générale ordinaire de la Société civile des obligataires de cette Compagnie a eu lieu le 23 janvier : 1.866 obligations étaient représentées.

Le représentant de l'Indusmine, président, expose dans son rapport les raisons pour lesquelles elle demande aux obligataires d'accepter sa démission d'administrateur de la Société civile. Ce mandat fut purement fictif jusqu'à ce jour, l'Indusmine estime que l'assemblée fera œuvre utile en assurant à un nouvel administrateur les pouvoirs nécessaires pour défendre au mieux les intérêts des obligataires, dans les circonstances actuelles.

.....

CONSTITUTIONS

Cie minière de Bulgarie (Cote de la Bourse et de la banque, 13 janvier 1909)

Capital : 250.000 fr. divisé en 250 actions de 1.000 fr., dont 175 d'apports attribuées à la Société l'Indusmine, en rémunération de ses apports. — Siège social, 45, boulevard Haussmann, à Paris. Conseil : MM. G. Harth, P. Parent et A. Vincent. — Statuts déposés chez Me Moyne, notaire à Paris, et publiés dans les *Petites Affiches* le 13 janvier 1909).

1909 (juin) : CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ DES MINES DU KEF-CHAMBI (TUNISIE) www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_du_Kef-Chambi.pdf

APPELS DE FONDS Cie gommifère de Paucartambo (Pérou) (Cote de la Bourse et de la banque, 26 août 1909)

Appel du 4e quart du capital. Versement du 15 au 20 septembre 1909 dans les caisses de l'Indusmine, 45, boulevard Haussmann, à Paris. — *Petites Affiches*, 26 août 1909.

1912 (mars): CONSTITUTION DES MINES DE PARZAN (ESPAGNE)

OFFRES D'EMPLOI (Le Journal, 7 septembre 1917)

On demande chef d'atelier de centrale électrique pour mines en Espagne. — S'adresser Société l'Indusmine, 47, boulevard Haussmann, Paris.

INGÉNIEUR pour mines métalliques connaissant à fond la préparation des minerais. S'adresser Société l'Indusmine, 47, boul. Haussmann, Paris.

NÉCROLOGIE Eugène Verdié (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 décembre 1918, p.671)

Fils du fdt des aciéries de Firminy et adm. de ces Éts qui portent encore ds le pays le nom d'Usines Verdié. Co-fondateur des aciéries de Huta-Bankowa.

L'oligarchie financière et industrielle en France (Les Documents politiques, juin 1929)

VINCENT, André

Administrateur: Banque nationale de crédit [BNC], Charbonnages du Dong-Trieu, Société nouvelle des mines de fer de Barbery, Gisements d'or de Saint-Élie [Guyane], Compagnie minière de Guinée, Société française des mines du Maroc, Mines de zinc d'Aïn-Arko [Algérie], Mines d'Aïn-Barbar [Algérie], Mines d'or du Katchkar [Roumanie], Mines de Kef-Chambi [Tunisie], Mines de Parzan [Espagne], Mines de Douaria [Tunisie]], Corocoro United Copper [Bolivie], Phosphates tunisiens, Société tunisienne minière et métallurgique, Société générale des minerais, Minerais et métaux [Minemet], Compagnie minière et métallurgique de Caronte, Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, Comptoir Lyon-Alemand, Cuivres et métaux rares, Poly-Métal, Société industrielle du titane, Ateliers des Deux Synthes, L'Indusmine, Paris-Aubevoye, Aciéries et forges de Firminy, Société générale métallurgique de Hoboken (Société belge), Société des torpilles Whitehead, devenue Torpilles de Saint-Tropez, Compagnie parisienne de voitures électriques, Société hydro-électrique de la Cère, La Radiotechnie [Radiotechnique ?], La Dalmatienne (Société française de forces hydro-électriques de la Dalmatie), Pétrolifère Gallia, Compagnie du Maroc, Couleurs Zinciques, Engrais azotés

et composés, Établissements Coulaux et Cie, Établissements Desouches-David, Établissements Ducellier,

Principal actionnaire : Établissements Carel, Fouché et Cie.

L'OLIGARCHIE INTERNATIONALE
Les Influences étrangères dans les affaires françaises
Le secret de M. André Vincent
par R. MENNEVÉE
(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, janvier 1933)

L'indusmine, sorte de holding avant la mode, qui créa de nombreuses filiales dont le sort fut aussi désastreux que celui de la Société-mère, déjà en liquidation en 1914.

de la societe-mere, de